

Annexes**Tableau 1.** Réponses à la question 1 « Renseignements relatifs à l'université où vous travaillez »

Lieu ou indication géographique	Nombre total d'étudiants en droit de l'université	Nombre total de vos étudiants en droit cette année	Autres informations utiles
Université X (non spécifiée)	Non spécifié	150	
Bordeaux	inconnu	1 100	
Dijon	2 000	200	Environ 100 étudiants inscrits à la prépa examen/concours avocats/magistrats
Grenoble	1 600	300	
Nice	4 150 (dont 305 à l'Institut du droit de la paix et du développement)	147	Nice
Paris	15 000	environ 200 en TD et 1 000 en cours magistraux	

Tableau 2. Réponses à la question 2 « Nature de votre enseignement »

	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Autres informations utiles
Université X	non	oui	non	
Bordeaux	oui L1	oui M2	non	
Dijon	non	oui	non	cours magistraux en début d'année prépa exam. Avocat
Grenoble	non	oui	non	
Nice	oui (droit fiscal M2)	oui (droit public M1 et droit L2)	non	
Paris	Oui (M1 seulement)	oui L2 et M1	non	L1 : enseignement en ligne et non en présentiel

Tableau 3. Réponses à la question 3 « Type d'étudiants auxquels vous enseignez »

	L1	L2	L3	M1	M2	Prépa	Si prépa, laquelle (commissaires de police, magistrats, avocats, directeurs des hôpitaux...)
Université X	non	non	non	oui	oui	oui	Prépa examen avocats
Bordeaux	oui	non	non	non	oui	non	
Dijon	oui	non	non	oui	non	oui	Prépa examen avocats + concours magistrats + IPAG: (concours administratifs)
Grenoble	oui	oui	oui	non	oui	oui	prépa examens avocats & concours magistrats
Nice	non	oui	non	oui	oui	non	
Paris	non	oui	non	oui	non	non	

Tableau 4. Réponses à la question 4

« Votre public est-il constitué, selon les niveaux et le type d'enseignement, d'un tronc commun ou de groupes séparés privatistes/ publicistes, ou autre ? »

	L1	L2	L3	M1	M2
Univ. X				tronc commun TD	tronc commun
Bordeaux	Tronc commun				groupes séparés : M2 droit des assurances, droit international, droit des relations du travail en entreprise, droit du travail et de la protection sociale
Dijon	tronc commun TD	tronc commun TD	tronc commun TD	groupes séparés par filières (Droit Public, Carrières Judiciaires, Droit des Affaires, Droit Notarial, Droit International)	TD groupes séparés par M2
Grenoble	tronc commun TD	tronc commun TD	tronc commun TD		groupes séparés M2 notarial/droit de l'homme
Nice		groupes de 25/35 selon niveau d'anglais	groupes de 25/35 selon niveau d'anglais	groupes de 25/35 selon niveau d'anglais	groupes de 25/35 selon niveau d'anglais
Paris		tronc commun pour TD L2 (selon niveau d'anglais)		Pour TD, séparation privatistes/publicistes/carières judiciaires...+ en fonction niveau anglais ; pour CM, séparation selon niveau anglais, pas de spécialité (tronc moyen)	

Tableau 5. Réponses à la question 5

« S'agissant des étudiants de droit public auxquels vous enseignez l'anglais juridique, merci de préciser le type de support auquel vous avez recours ainsi que le recours (fréquent ou pas) à ces supports. »

	pas du tout	un peu	beaucoup	moyennement	exclusivement
Manuel d'anglais de spécialité rédigé par des tiers extérieurs à votre université	L1 L2 L3 M2 (Grenoble)	M1 M2 (univ. X)		M1 (Dijon)	
Manuel d'anglais de spécialité à la rédaction duquel vous ou les collègues de votre université avez participé	M1 (Dijon) ; L1 L2 L3 M2 (Grenoble)	M1 M2 (univ. X)	Droit public M1 & droit fiscal M2 (Nice)	L2 & M1 (Paris)	
Articles de presse ou ouvrages divers			M1 M2 (univ. X) ; M1 (Dijon) ; L1 L2 L3 M2 (Grenoble) ; L2 (Paris)		Droit L1 droit public M1 & droit fiscal M2 (Nice)
Jurisprudence (commentaires d'arrêtés, etc.)	L1 L2 L3 M1 (Grenoble)	M1 M2 (univ. X) ; droit fiscal M2 (Nice)	M1 (Paris)	M1 (Dijon)	
Autres (à préciser, tels que ouvrages de droit UK ou US, etc.)		Audiovisuel images et DVD (avec autorisation) (Nice)	FASP (Grenoble)	M1 (Dijon)	

Précision de l'enseignant de Grenoble : « Je n'ai aucune idée si mes étudiants sont en droit public ou autre. Les étudiants de L3/et M1 sont mélangés en langue et mis par groupe de niveau ».

Tableau 6. Réponses à la question 6

« S'agissant du contexte de votre enseignement d'anglais juridique tel que dispensé à vos étudiants de droit public, qu'ils soient en tronc commun ou non, s'agit-il des matières suivantes ? »

matière	Univ. X	Bordeaux	Dijon	Grenoble	Nice	Paris
Droit constitutionnel & institutions UK/US	oui M1 M2		oui L1 L2		oui (ex, évolution du système - Cour suprême à Londres)	Oui L2
Droit contrats	Non M1 M2				oui (marchés publics etc)	non L2, oui M1
Droit resp. civile délictuelle (<i>tort</i>)	non M1 M2		M1			non L2, oui M1
Droit pénal (<i>criminal law</i>)	Oui M1 M2		L2 L3			Oui L2
Droit fiscalité publique (<i>public tax law</i>)	Non M1 M2				oui	Non
Droit famille	oui M1 M2					Non
Libertés publiques (<i>including human rights</i> etc)	Oui M1 M2		M1		oui M1 (pb de discrimination)	oui L2 M1
Droit environnement	Non M1 M2				non	Non
Droit urbanisme	Non M1 M2				non	Non
Droit immigration	Non M1 M2		M1		non	Non
Procédure civile ou pénale	Non M1 M2		L3			oui L2
Droit européen	Oui M1 M2				oui M1 droit public	Non
		cf ci-dessous			oui droit du travail	

Précision de l'enseignant de Bordeaux : « droit international, qui réunit des étudiants qui s'intéressent au droit public mais aussi au droit international privé ».

Précision de l'enseignant de Grenoble : « Comme réponse à question n°5 ».

Tableau 7. Réponses à la question 7

« Dans l'ensemble, le contexte de l'enseignement d'anglais de spécialité que vous dispensez est-il en corrélation avec le programme de droit français dont bénéficient vos étudiants ? En d'autres termes, par exemple, enseignez-vous l'anglais de spécialité appliqué à la Constitution des États-Unis en même temps que vos étudiants étudient la Constitution française ? »

	L1	L2	L3	M1	M2	prépa
Univ. X				non	non	non
Dijon	oui		non	oui		oui
Bordeaux	oui				oui (y compris en droit international)	
Grenoble		oui	oui	non	oui	non
Nice				oui	oui	
Paris		Parfois, mais pas intégralement (ex: l'anglais appliqué au droit des contrats - droit privé - est enseigné en M1 alors qu'en droit français, il l'est en L2)		non		

Tableau 8. Réponses aux questions 8, 9 et 10

Question 8 : « Avez-vous vous-même bénéficié, dans le cadre d'études antérieures, de stages ou d'une formation quelconque, d'un enseignement juridique ? oui/non »

Question 9 : « Si votre réponse est positive à la question précédente, merci d'indiquer le type d'enseignement et l'éventuel diplôme obtenu (certificat d'anglais juridique, licence en droit français (public ou privé), LLB et si oui, en quoi et de quelle université, etc.). »

Question 10 : « Merci de faire état de toutes autres informations utiles relatives aux besoins que vos étudiants ont pu exprimer, aux supports de travail - glossaire spécifique au droit public - que vous souhaiteriez avoir à disposition ou avez-vous-même rédigé(s), etc. »

	Enseignement juridique préalable	Type d'enseignement ou diplôme	Autres informations
A			
B	oui	Deug droit univ. Dijon (1980s)	
C	oui	2 ^e année de Sciences po Bordeaux section service public	J'ai enseigné 10 ans à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Poitiers et les étudiants m'ont semblé avoir besoin de décrire le concours et l'administration à laquelle ils se destinaient.
D	non		
E	oui	i) Private law, Constitutional and Administrative Law and Interpretation of Statutes (Credits - LL.B, University of South Africa.) ii) International Private and Public Law, International Law and Comparative Constitutional Law (Diplomatic Academy, RSA). iii) International Business Law (M.B.A., SKEMA, Sophia - Antipolis, France) iv) DEA-Droit et financement du développement, I.D.P.D. Faculté de droit, Nice, France	
F	oui	licence en droit public, maîtrise en droit privé (fin années 1980)	